

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 59-09-2026



Exercice	2026
Conseillers	15
Présents	14
Votants	14
Procuration	00

L'an deux mil vingt six
Le mercredi deux septembre
Le Conseil Municipal de la commune de Nuaillé-d'Aunis
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie
Sous la présidence de Mme ROBIN Marion, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal: 20 Août 2026.

PRESENTS: Mmes Marion ROBIN, Edwige MADEUX-DUBOIS, DELOSIERE Martine, BLOT Cyrille, GAILLARD Karelle, MARTINEAU Pascale, MARTZLOFF Claire, MMS CHAGNAUD Jean-Marc, JARDIN Stéven, GROHAN Hervé, DAROUX Rémy, MARIONNAUD Aurélien, MICHAUD Frédéric.

ABSENTS: Mme GAUTHIER Emmanuelle.

SECRETAIRE: Mme Edwige MADEUX-DUBOIS

OBJET : ADMISSION EN NON VALEURS.

Le Maire présente au Conseil la demande du comptable public concernant la mise en non-valeur d'une somme d'impayés de cantine, d'un montant de 938,22 €, suite à la décision de la commission de surendettement (entraînant l'effacement de certaine dette) .

APRES EN AVOIR DELIBERE, par 2 voix POUR, 1 voix CONTRE et 11 ABSTENTIONS, le conseil municipal accepte la mise en non valeur d'un montant de 938,22€, sur le budget 04300 COMMUNE DE NUAILLE D AUNIS.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures, Affiché le 03/09/2026,

Pour Copie Conforme, En Mairie, le 03/09/2026

Le Maire, Marion ROBIN.

La Secrétaire de séance, Edwige MADEUX-DUBOIS.

